



Bulletin d'avertissement viticole

Avis n°5 – 30 avril 2020

www.carah.be/



En bref...

- ☼ **PHENOLOGIE** : Apparition des inflorescences (BBCH51-55)
- ☼ **TRAVAIL VITICOLE** : Ebourgeonnage et épamprage
- ☼ **MILDIOU** : Premier traitement si pas encore réalisé sur cépages sensibles.
- ☼ **OÏDIUM** : Premier traitement possible sur les parcelles à forte pression à partir du stade 5F étalées.
- ☼ **METEO** : Plus de gelées prévues pour les semaines à venir. Attention aux orages.

Stades phénologiques et conditions météorologiques

La fin de semaine est caractérisée par un temps assez instable. Des alertes météo ont été lancées, le pays va être touché par **des averses orageuses et des vents violents**.

La pluie couplée aux températures douces ont pour conséquence un développement rapide de la vigne. Nous conservons une avance de végétation par rapport à l'année passée.

Une fois que le risque de gelées est passé, les opérations d'**ébourgeonnage** (enlèvement des pousses excédentaires sur les rameaux) et d'**éпамprage** (enlèvement des pousses sur le cep) peuvent commencer.



BBCH54 sur Muscaris

STADES BBCH*				
	Chardonnay	Pinot noir	Johanniter	Regent
Ath	14-51	14-53	13-51	13-51
Haulchin	53	53	-	-
Oupeye	-	-	54	-
Glabais	14-53	14-51	-	-

*Pour plus d'infos sur les stades BBCH :

<http://www.carah.be/images/experimentation/Vigne/Stades-phnologiques-2019.jpg>



CARAH asbl – Rue Paul Pastur, 11 – 7800 ATH
a.stalport@carah.be



068 264 631

Ravageurs

Pyrale (*Sparganothis pilleriana*)

C'est la période de **remontée des chenilles de pyrales**.

Elles se distinguent par leur tête noire et leur corp vert doté d'une bande brune longitudinale, mesurent entre 25 et 30mm et tissent leur cocon sous les feuilles.



Chenille de pyrale.
Source photo : Syngenta

Le seuil d'intervention est atteint lorsque l'on compte au moins une chenille par cep sur 100% des ceps. Compter les pyrales présentes sur 25 ceps par 5 séries de 5 ceps pris au hasard dans la parcelle.

! Veillez à bien identifier l'insecte avant d'envisager toute intervention !

Doit-on craindre les attaques de pyrale du buis sur la vigne ?

On peut observer des papillons de pyrale du buis dans la vigne. Cependant, **ils ne s'attaquent ni au feuillage, ni au raisin**. Il en va de même pour les chenilles, qui se nourrissent exclusivement du limbe des feuilles de buis. Rien à craindre donc pour vos vignes si vous voyez voler ce papillon dans vos parcelles.



Cydalima perspectalis, Pyrale du buis (Source : INRA)



Tordeuses de la grappe

Il est possible de voir apparaître les premières tordeuses. Il ne faut **intervenir que si l'on observe des « glomérules »** (nids de soies dans les grappes formés par les chenilles). Il est donc trop tôt pour intervenir.

Un réseau de piégeage et d'observation des populations de tordeuses est mis en place cette semaine dans les vignobles de référence.



Glomérule dans grappe. Source : Giffard B. & Chauvin L.

Attention également que certains produits sont efficaces contre les chenilles mais pas contre les adultes (papillons). C'est notamment le cas des insecticides à base de *Bacillus thuringiensis*.

Maladies du feuillage

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

La période de sensibilité de la vigne au mildiou a commencé. Les conditions climatiques sont favorables au développement des infections primaires.

Si vous possédez des cépages sensibles : Il est conseillé de réaliser un premier traitement cette semaine si ça n'a pas encore été fait.

- Les produits de contact sont suffisants et conseillés en ce début de saison : Dithianon, Folpet ou Mancozebe (voir « Guide Viticole 2020 pour noms commerciaux et doses »).
- En [viticulture biologique](#), un traitement à base de cuivre est conseillé (150g/ha de Cu métal)

Si vous possédez des cépages résistants : Il n'est pas nécessaire d'intervenir pour l'instant.



Rappel sur l'utilisation du Cuivre

Quand renouveler les traitements ?

- Après une croissance de la vigne de plus de 20cm
- Si la dose appliquée est >600g Cu/ha, le traitement est à renouveler après un cumul de précipitation de 20-25mm
- Si la dose appliquée est <600g Cu/ha, le traitement est à renouveler après un cumul de précipitation de 15mm

Quelle dose appliquer ?

La dose doit être fonction de la sensibilité du cépage et de la pression en mildiou

- Entre 300g et 500g de Cu métal/ha pour les cépages peu sensibles et une pression mildiou pas ou peu importante
- Entre 600g et 800g* de Cu métal/ha pour les cépages sensibles et/ou une pression mildiou forte
 - Une dose max. de 6kg Cu métal/ha/an
- **Attention, le taux de cuivre pur varie en fonction des produits.**
Par exemple CUPREX 50% contient 500g/kg de cuivre métal

Quelle efficacité ?

- L'efficacité du traitement dépendra plus de son bon positionnement et de la fréquence de passage que de la dose appliquée
 - Le cuivre a un effet préventif et non curatif
- Le soufre est efficace contre l'oïdium, mais pas contre le mildiou
 - **Eviter tout traitement pendant la floraison**

**Attention de respecter les doses légales d'utilisation (voir « Guide Viticole 2020 »)*



Oïdium (*Erysiphe necator*)

La protection anti-oïdium doit être adaptée en fonction de l'historique de la parcelle. Elle commence en général à partir du stade 7-8 feuilles étalées. **Comme la pression a été importante l'année passée, cette protection peut être avancée à partir du stade 5 feuilles étalées** sur les parcelles les plus à risque.

Si vous possédez des cépages sensibles et que la pression a été importante l'année passée, un premier traitement peut être effectué avec du soufre mouillable. Idem en [viticulture biologique](#).

Si vous possédez des cépages résistants : N'intervenir préventivement que sur les cépages/parcelles où vous auriez observé une pression importante l'année passée, au stade 7-8 feuilles étalées.

Maladies du bois

Excoriose (*Phomopsis viticola*)

Nous sommes dans la période de sensibilité de la vigne à la maladie, et les conditions météorologiques sont favorables à son développement.

Si plus de 10% des ceps sont régulièrement atteints les années précédentes, **il est conseillé de traiter si cela n'a pas encore été fait**:

- Avec du DITHIANON, du FOLPET ou du MANCOZEB (voir « Guide Viticole 2020 » pour les doses d'application).
- En [viticulture biologique](#), le soufre mouillable est conseillé.
- **Les cépages interspécifiques peuvent être touchés par l'excoriose.** Les conseils ci-dessus sont donc également valables pour ces cépages-là également.



L'équipe viticulture

Rédaction : Anouck Stalport – a.stalport@carah.be

Enseignant – chercheur : Julien Louvieux – j.louvieux@carah.be

Coordination : Olivier Mahieu - mahieu@carah.be

Merci au Vignoble des Agaises, Domaine du Chenoy et Vin de Liège pour leurs observations avisées et leur participation au réseau.

L'analyse de risque proposée par le CARAH n'est qu'indicative. Elle n'engage pas la responsabilité du CARAH en cas de disparités avec la situation réelle sur une ou un ensemble de parcelle. La décision de traiter est sous l'entière responsabilité du viticulteur.

